SYNTHÈSE DES TESTS SGS

Filtre acrylique anti-lumière bleue

Le filtre acrylique anti-lumière bleue a été soumis à des essais en laboratoire par SGS-CSTC Standards Technical Services Co., Ltd. - Guangzhou Branch. Rapport n° GZMR240501516301, daté du 5 juin 2024.

94,96 % **de filtration** **entre 385 et 415 nm**	**88,3 %** **de transmission** **lumineuse globale**	**> 99 %** **de filtration** **entre 385 et 405 nm***

Résultats de filtration mesurés

Plage de longueurs d'onde	Filtration	Transmission	Conclusion
385 à 415 nm	94,96 %	5,04 %	**PASS**
415 à 445 nm	21,99 %	78,01 %	**PASS**
445 à 475 nm	7,97 %	92,03 %	**PASS**
475 à 505 nm	8,85 %	91,15 %	**PASS**

Ce qu'il faut retenir

Les mesures montrent une forte atténuation des longueurs d'onde les plus courtes : 94,96 % de filtration sur la plage 385-415 nm. Les données détaillées du rapport indiquent également une filtration supérieure à 99 % entre 385 et 405 nm et d'environ 97,7 % à 410 nm.

En parallèle, la transmission lumineuse globale atteint 88,3 %. Le filtre conserve ainsi une forte transparence et une bonne luminosité de l'écran.

Les quatre plages spectrales contrôlées sont indiquées « PASS » dans le rapport SGS selon la méthode GB/T 38120-2019 section 6.1 et les exigences définies pour l'essai.

Formulation recommandée :

« Filtration de 94,96 % sur la plage 385-415 nm, avec une transmission lumineuse globale de 88,3 %, selon les mesures du rapport SGS n° GZMR240501516301. »

Précision importante : le rapport ne permet pas d'affirmer que le produit filtre 95 % de l'ensemble de la lumière bleue. Le taux de 94,96 % concerne spécifiquement la plage 385-415 nm.

* Les valeurs supérieures à 99 % entre 385 et 405 nm proviennent des mesures détaillées présentées dans le rapport SGS.